

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/10/2015

Réception par le Prefet : 13/10/2015

Publication : 16/10/2015



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil départemental Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2015-9-10-3

Séance du vendredi 9 octobre 2015

### **AIDES DEPARTEMENTALES A LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET A LA LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE**

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT.

**EXCUSES :**

Mme MEHLEN-VETTER, MM. VOGT, WITH.

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015 relative aux délégations de compétence du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-4-4-3 du 8 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 de la politique de l'habitat, approuvant la nouvelle politique départementale de l'habitat,
- VU le Programme d'intérêt Général départemental signé en date du 23 mai 2012,
- VU le Contrat Local d'Engagement départemental signé en date du 1er novembre 2011, et modifié par avenant signé en date du 30 décembre 2013,
- VU le Programme d'intérêt Général de Mulhouse Alsace Agglomération signé en date du 25 janvier 2012 et son avenant n° 1 signé en date du 30 juin 2014,
- VU le Contrat Local d'Engagement de Mulhouse Alsace Agglomération signé en date du 1er juillet 2011,
- VU la délibération du conseil Général n° CG-2015-2-10-1 du 19 février 2015 relative au budget primitif 2015 de la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde les subventions pour la lutte contre l'habitat indigne, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 33 545,10 € ;
- ❖ Accorde les subventions pour la lutte contre la précarité énergétique, telles que présentées dans le tableau joint à la délibération pour un montant total de 60 023 € ;
- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme H221, chapitre 204, fonction 72, nature 20422 et 204142.

LE PRESIDENT



---

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité